



Paris, le 14 janvier 2021

Nos références : 04/2021/MJ/ES

Madame la Ministre,

Vous avez été saisie récemment d'une demande portée par un collectif de candidats aux concours de recrutement de la Fonction publique : celle que la participation aux concours administratifs de l'année 2020 ne soit pas décomptée dans les possibilités de les présenter à nouveau.

Au nom de la CFDT Fonctions publiques, et après en avoir échangé avec ce collectif, je souhaite que cette demande soit examinée avec la plus grande bienveillance. La période de crise sanitaire que nous traversons a des conséquences lourdes sur les jeunes, dans leur scolarité, leurs formations et leur accès à l'emploi.

Les précarités sociales et économiques auxquelles les jeunes ont à faire face méritent que la Fonction publique prenne sa part dans les réponses à leur apporter en leur évitant une perte de chance.

Nous savons votre attachement et votre engagement sur ces sujets, aussi nous comptons sur une réponse positive à cette demande dans le but de limiter les conséquences de la crise sanitaire sur une génération parmi laquelle se trouvent nos collègues, les agents publics de demain.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma respectueuse considération.

Mylène JACQUOT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'M' and 'J' intertwined.

Secrétaire générale

Madame Amélie de Montchalin
Ministre de la transformation et de la Fonction publiques
Hôtel Rothelin-Charolais
101 rue de Grenelle
75700 PARIS

Confédération Française Démocratique du Travail

Union des **F**édérations **CFDT** des **F**onctions publiques – 47/49, avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19
Tél. 01 56 41 54 40 – Email uffa@uffa.cfdt.fr – treso.compta@uffa.cfdt.fr